



Mentir pour conserver la Fraternité

Ce jeudi 29 octobre, trois catholiques ont été martyrisés dans la Basilique Notre-Dame de l'Assomption à Nice. Ce martyre fait suite à la décapitation d'un professeur de l'Education Nationale française, ce mois-ci. Macron a déclaré que l'attaque de Samuel Paty était réalisée « contre la liberté d'expression, la liberté de conscience et le droit au blasphème ». Pour BFM TV¹ aussi, dans le martyre des trois catholiques, « l'Islam radical cible la France à cause du débat sur la laïcité ».

Pour entourer ces événements, la presse² fait part de sentiments : on parle de stupéfaction, de choc, mais aussi de colère, et enfin d'émotion. Le président Macron appelle tous les citoyens, « quelle que soit leur religion, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas, à s'unir et ne rien céder à l'esprit de division ».³

La liberté est au centre des préoccupations actuelles. Il faut rester libre de dire et penser ce que l'on veut. Liberté de blasphème, liberté d'être catholique. Dans la pensée moderne, la liberté est un droit fondamental. Pourtant la liberté est « un principe qui peut tout exclure, mais qui ne peut rien fonder ». La liberté est un pouvoir. C'est l'objet de ce pouvoir seul qui devrait fonder la vraie liberté. La liberté d'assister à la messe est un vrai droit, alors que la liberté de manquer de respect à un homme constitué en dignité est un abus de liberté. L'homme n'est pas libre de faire n'importe quoi.

C'est Dieu qui place les limites de notre liberté, par la loi naturelle et par sa Révélation. La loi divine nous prescrit de respecter aussi nos adversaires. « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous

haïssent ».⁴ La vérité peut seule constituer un fondement réaliste pour la liberté. « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. »⁵ Celui qui place la liberté individuelle comme principe s'expose aux exercices déréglés de cette liberté – celui de ce tunisien bourreau – ou encore à l'erreur, et au désordre social.

Le désordre social est la conséquence du refus de la vérité. Si les lois naturelles et divines sont violées socialement, leur châtement est aussi social : si les mères jettent leurs enfants aux poubelles, comment s'étonner que les enfants qui survivent crachent à la figure de leurs parents ? Si le respect du prochain n'est pas plus important que la liberté, toutes les atteintes sont permises. Si toutes les atteintes sont permises, quoi d'étonnant de voir des vengeances se manifester ?

Les sentiments qui envahissent la place publique à l'occasion de ces événements, quoique compréhensibles, sont symptomatiques. « Dans la société de masses, [...] l'individu ne peut entrer en relation avec autrui sans l'information. Enfermé dans sa subjectivité, il ne « connaît » de l'événement que le choc sensible et émotionnel que ce dernier provoque en lui et qu'il interprète en y projetant les constructions de son imagination ».⁶

Le citoyen éclairé doit donc réagir de deux manières : la désapprobation, et selon Macron, l'union. L'union fait partie du bien commun. Mais elle n'est que factice si elle repose sur le socle informe de la liberté. Pour vivre ensemble il faut des codes communs. Or la liberté est un « non-code ». L'union appelée par Macron s'appelle la Fraternité : c'est une entente qui repose sur

S
U
P
R
S
U
M
I
C
O
R
D
A

1 <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/watch/attentat-%c3%a0-nice-trois-morts-dans-une-%c3%a9glise-29-10/vp-BB1awsN8>

2 Ibidem

3 <https://www.ladepeche.fr/2020/10/30/attentat-a-nice-pour-emmanuel-macron-cest-la-france-qui-est-attaquee-9172089>

ph

4 Luc VI, 27

5 Jean VIII, 32

6 de CORTE, Marcel, *L'intelligence en péril de mort*, Club de la culture française, Paris, 1969, p. 209

une injonction volontariste plus que sur une assise réelle, sur une vérité partagée.

Le mensonge actuel est celui d'un Islam pacifique. Ce mensonge est pourtant ressassé, afin de préserver la Fraternité. Nous arrivons ainsi à la contradiction suivante : il est autorisé de caricaturer Mahomet ou le président Erdogan, donc de s'exprimer contre l'Islam, mais de façon triviale et irrespectueuse, au nom de la liberté. Mais au nom de la même liberté, il est interdit de formuler une critique pertinente de l'Islam : « c'est intolérant ». « Le droit s'est retiré, et la justice se tient loin de nous ; car la vérité trébuche sur la place publique, et la droiture ne peut y avoir accès : la vérité a disparu et qui s'éloigne du mal est dépouillé ».⁷

Le poids de l'iniquité de notre époque peut nous accabler. Mais il est trop lourd pour être porté par un homme déjà chargé de ses propres péchés. Seul le Christ est capable de supporter un tel poids. L'essentiel pour nous est d'accomplir sérieusement notre devoir d'état, uni à sa croix. Parmi nos devoirs se trouvent la prière, la lutte pour préserver autant que possible l'ordre chrétien, mais aussi la formation. Le roc de la vérité est seul assez solide pour ne pas être emporté par le torrent de la liberté.

Abbé Thibault de Maillard

7 Isaïe, LIX, 14-15



DONS À LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Si vous désirez faire un don, nous vous prions de bien vouloir procéder selon les règles suivantes :

Dons en EUROS

- Si vous souhaitez un **reçu fiscal** (quel que soit le destinataire de votre don), libellez vos chèques au nom de « Fraternité Saint Pie X »
- Si vous ne souhaitez **pas de reçu fiscal** (quel que soit le destinataire de votre don), libellez vos chèques au nom du « Prieuré Saint-François-de-Sales - Onex ».

Dons en CHF

- Si vous souhaitez une **attestation pour déduction fiscale**, versez vos dons sur le CCP 12-4218-8 de l'ASMA (Association Saint Michel Archange) IBAN ASMA : CH71 0900 0000 1200 4218 8 BIC ASMA : POFICHBEXXX
- Si vous ne souhaitez **pas d'attestation pour déduction fiscale**, le CCP 12-13614-9 du Prieuré Saint-François-de-Sales est à votre disposition.

Annonces du mois

Genève

• 50 ans de la FSSPX et engagement dans le Tiers-Ordre

Dimanche 1^{er}, la fin de toutes les messes et au Salut, renouvellement de la consécration de la FSSPX. Engagement dans le Tiers-Ordre pendant la messe de 10h.

• Commémoration des fidèles défunts

Lundi 2, messes à l'école à 7h15, 7h45 et 11h10. Messe chantée et Absoute à l'oratoire à 18h30.

• Tiers-Ordre

Samedi 7 à 10h30, réunion à Carouge.

• Sainte Cécile

Dimanche 22 à 16h30 à l'oratoire, concert donné en l'honneur de Sainte Cécile par Mlle Pasche et M. Desmeules.

• Conférences

Mercredi 18 et 25, conférences sur la loi naturelle et les spécificités du mariage, pour connaître la doctrine catholique sur le mariage contre-nature.

• Récollecion d'Avent

Dimanche 29, conférences à 15h et 16h, données par M. l'Abbé Demierre.

• Adoration perpétuelle

Lundi 30, adoration à l'école. Exposition à 8h, repos à 18h, messe à 18h30.

• Résultat des quêtes

Missions : CHF 2'037.90-
Sri Lanka : CHF 1'425.30-

• Prions pour nos défunts

Cette année, ont reçus la sépulture ecclésiastique : Emérentienne TORRESANI, René MEES, Patricia CHEVAL, Jean Félix KOCZWANSKI, Martine BILLAULT.

Les Rousses

• Commémoration des fidèles défunts

Lundi 2, messes à 7h15, 7h45 et 18h30.

Œuvres à accomplir pour gagner des indulgences pour nos défunts

- Le jour des morts (soit à partir du 1^{er} novembre à midi et le 2 novembre) : on peut gagner une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, en visitant une église et en y récitant 1 *Pater* et 1 *Credo* ;
- du 1^{er} au 8 novembre : on peut gagner chaque jour une indulgence (applicable seulement aux âmes du purgatoire) en visitant un cimetière et en priant – même mentalement – pour les défunts.

DÉCRET DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

22 octobre 2020

Cette année, en raison des contingences actuelles dues à la pandémie de « covid-19 », les Indulgences plénières pour les fidèles défunts seront prorogées pendant tout le mois de novembre, en adaptant les oeuvres et les conditions pour garantir la sécurité des fidèles.

Sont accordées :

a. l'Indulgence plénière pour ceux qui visitent un cimetière et qui prient pour les défunts, ne serait-ce qu'en esprit, généralement établie uniquement dans les jours du 1er au 8 novembre, peut être transférée aux autres jours du même mois jusqu'à son terme. Ces jours, librement choisis par les fidèles individuels, pourront également ne pas se suivre entre eux ;

b. l'Indulgence plénière du 2 novembre, établie à l'occasion de la Commémoration de tous les fidèles défunts pour ceux qui visitent pieusement une église ou un oratoire et récitent en ce lieu le « Notre Père » et le « Credo », peut être transférée non seulement au dimanche précédent ou au jour de la solennité de la Toussaint, mais également à un autre jour du mois de novembre, au libre choix des fidèles individuels.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui pour de graves motifs ne peuvent pas sortir de chez eux, par exemple à cause des restrictions imposées par les autorités compétentes pendant le temps de pandémie, pour éviter que les nombreux fidèles ne se rassemblent dans les lieux sacrés, pourront obtenir l'Indulgence plénière si, s'unissant spirituellement à tous les autres fidèles, entièrement détachés du péché et avec l'intention d'obtempérer dès que possible aux trois conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), devant une image de Jésus ou de la Bienheureuse Vierge Marie, ils récitent de pieuses oraisons pour les défunts, par exemple les Laudes et les Vêpres de l'Office des défunts, le Rosaire marial, le Chapelet à la Divine miséricorde, d'autres prières pour les défunts plus chères aux fidèles, ou s'ils se consacrent à la lecture méditée de l'un des passages évangéliques proposés par la liturgie des défunts, ou accomplissent une oeuvre de miséricorde en offrant à Dieu les douleurs et les difficultés de leur propre vie.

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
Tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ;
sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	variable
mardi	abbé Jean de Loÿe
mercredi	abbé Gérard Herrbach
jeudi	abbé Thibault de Maillard
vendredi	abbé Jean de Loÿe

- le dimanche, un quart d'heure avant la messe de 8h15.
- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : greg.cretin@gmail.com

Contact MJCF : marc.amruthalingam@gmail.com

Conférence doctrinale le mercredi à 19h30.

Catéchisme pour adultes le vendredi à 19h20.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Jeunes pro jeanne.mathieu@orange.fr ponsbertrand9@gmail.com

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h45 à 18h15 (sauf 1^{er} samedi).
- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

17h30 messe lue.

18h30 heure sainte.



Calendrier des messes pour novembre 2020

			Carouge Oratoire	Onex Ecole	Les Rousses
Di	1er	Fête de la Toussaint, 1e cl. Mm du 22ème Dimanche après la Pentecôte	8h, 9h, 10h00 11h30, 18h30	—	10h00
Lu	2	Commémoration de tous les fidèles défunts, 1e cl.	18h30	7h15 7h45 11h10	7h15 7h45 18h30
Ma	3	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Me	4	St Charles Borromée, Ev. et Conf. 3e cl	18h30	7h15	—
Je	5	LGF : Tous les saints du Diocèse, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	6	LGF : St Protais, Ev. de Lausanne et Conf., 3e cl. Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	7	De la Sainte Vierge, 4e cl. – Premier samedi du mois	8h30	7h15	—
Di	8	23ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h, 9h, 10h00 11h30, 18h30	—	—
Lu	9	Dédicace de l'Archibasilique du T. St Sauveur, 2e cl. Mm. de St Théodore, Mart.	<i>7h15</i>	7h15	—
Ma	10	St André Avellin, Conf., 3e cl. Mm. des Sts Tryphon, Respice et Nymphé Vge, Mmart.	18h30	<i>18h30</i>	—
Me	11	St Martin, Ev. et Conf., 3e cl. - Mm. de St Menne, Mart.	18h30	7h15	—
Je	12	St Martin 1er, Pape et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	13	St Didace, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	14	St Josaphat, Ev. et Mart., 3e cl.	8h30	7h15	18h30
Di	15	6ème dimanche restant ap. l'Epiphanie, 2e cl.	8h, 9h, 10h00 11h30, 18h30	—	10h00
Lu	16	Ste Gertrude, Vge., 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	17	St Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Me	18	Dédicace des Basiliques S. Pierre et S. Paul, 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	19	Ste Elisabeth de Hongrie, Vve, 3e cl. Mm. de St Pontien, Pape et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	20	St Félix de Valois, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	21	Présentation de la Très Ste Vierge, 3e cl.	8h30	7h15	—
Di	22	24ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h, 9h, 10h00 11h30, 18h30	—	—
Lu	23	St Clément 1er, Pape et Mart., 3e cl. Mm. de Ste Félicité, Mart.	18h30	7h15	—
Ma	24	St Jean de la Croix, Conf. et Doct., 3e cl. Mm. de St Chrysogone, Mart.	18h30	7h15	—
Me	25	LGF : Ste Catherine d'Alexandrie, Vge. et Mart., 2e cl., patronne secondaire du diocèse.	18h30	7h15	—
Je	26	St Sylvestre, Abbé, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	27	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	28	De la Sainte Vierge, 4e cl.	8h30	7h15	18h30
Di	29	1er Dimanche de l'Avent, 1e cl.	8h, 9h, 10h00 11h30, 18h30	—	10h00
Lu	30	St André, Ap., 2e cl.	18h30	7h15	—
Ma	1	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—
Me	2	Ste Bibiane, Vge., 3e cl. - Mm. de la férie	18h30	7h15	—
Je	3	St François-Xavier, Conf., 3e cl. - Mm. de la férie St Pierre Chrysologue, Ev., Conf. et Doct., 3e cl. - Mm.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	4	de la férie et de Ste Barbe, Vge. et Mart. Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	5	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Sabbas, Abbé Premier samedi du mois	8h30	7h15	<i>17h30</i>
Di	6	2ème Dimanche de l'Avent, 1e cl.	8h15 10h00 11h30, 18h30	—	10h00

En fonction de l'évolution des réglementations, les horaires dominicaux pourront être adaptés. Restez informés en indiquant votre courriel à geneve@fsspx.email - Horaires spéciaux en italique.